
Changement de département d'un assistant de l'Université de Liège.

Numéro d'inventaire : 1979.32073

Auteur(s) : Devolder

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (Bruxelles)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890

Description : Feuille taché et déchiré aux pliures.

Mesures : hauteur : 347 mm ; largeur : 218 mm

Notes : Belgique.

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Liège

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Liège

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & MOYEN.

N° 2

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

En l'art. 29 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849, organique de l'enseignement supérieur ;

En l'arrêté royal du 21 janvier 1882 réglementant l'institution des assistants dans les universités de l'Etat ;

En l'arrêté ministériel du 28 novembre 1889 ayant nommé M. Encion, Marcel, docteur en sciences naturelles, en qualité d'assistant des cours de chimie analytique et de decimésie à la faculté des sciences de l'université de Liège ;

Sur la proposition de M. le professeur ordinaire Spring ;

En les avis respectivement émis par la faculté intéressée, par M. le Recteur et par M. l'Administrateur-Inspecteur de l'université susdite,

Arrête :

Art. 1^{er}. M. Encion, Marcel, précédé, assistant à la faculté des sciences de l'université de Liège, est détaché des cours de chimie analytique et de decimésie, pour être attaché au cours de chimie générale du doctorat en sciences naturelles, en remplacement de M. Secremier, démissionnaire.

Il conserve le traitement qui lui a été alloué par l'arrêté ministériel précité du 28 novembre 1889.

Art. 2. M. l'Administrateur-Inspecteur de l'université de Liège est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 31 mars 1890.

(Signé) Devolder.



Pour expédition conforme
Le Secrétaire Général
du Ministère de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.

[Signature]

